



Commune de Torry

Adaptation du PAL suite à son approbation du 03.05.2017

Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5000

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° du

Adopté par le Conseil communal de Torry, le

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

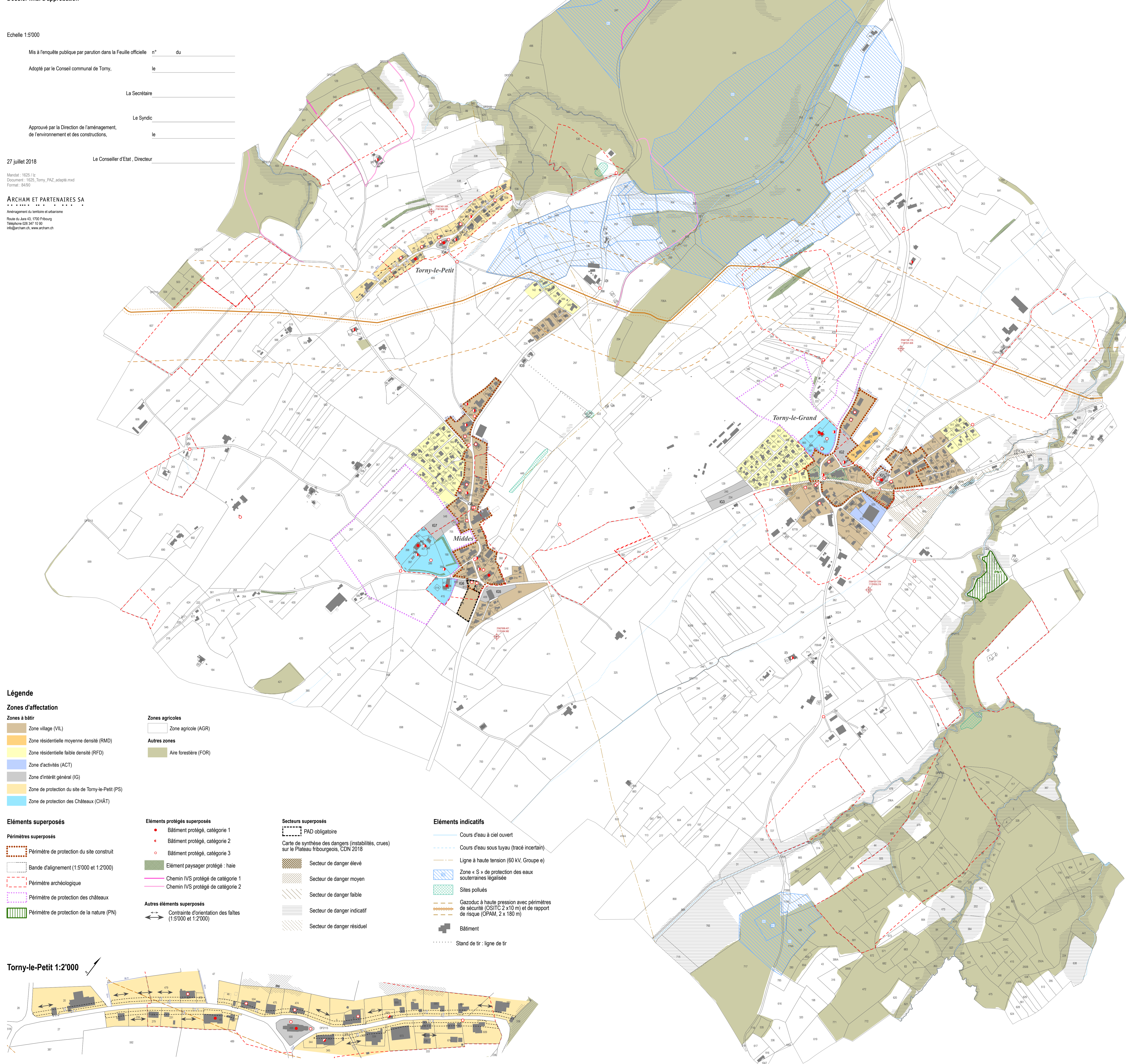
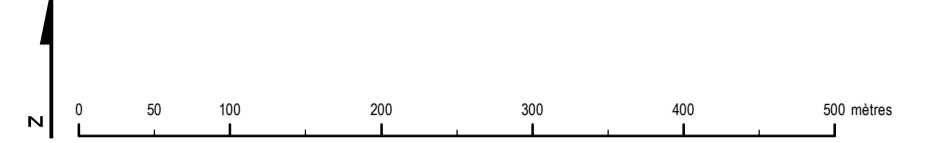
27 juillet 2018

Mandat : 1629 /1z
Document : 1629_Torry_PAZ_adop99.mxd
Format : 8490

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 50
info@archam.ch, www.archam.ch

Source des données :
Données cadastrales :
- Datalines SA, Ingénieurs géomètres officiels, Rue Hans Fries 5, 1700 Fribourg
- Géoud SA, Rue de l'Eglise 7B, 1690 Romont
Secteurs de protection des eaux souterraines : reproduction autorisée par le SEn
Inventaire des surfaces agricoles - données digitalisées par le SACA
Inventaire des biens culturels - SIC août 2015
Carte de synthèse des dangers sur le plateau fribourgeois, CDN 2018
Réseau hydrographique - LCE 2018
IC2G - Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse - Office fédéral de la culture (OFC)
Périmètres archéologiques - SAEP 2016
Données du Géoduc : 100mg SA, 1800-Angle
Données topographiques (forêts, cours d'eau) : © Swisstopo



Légende

- Zones d'affectation**
- Zone village (VL)
 - Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
 - Zone résidentielle faible densité (RFD)
 - Zone d'activités (ACT)
 - Zone d'intérêt général (IG)
 - Zone de protection du site de Torry-le-Petit (PS)
 - Zone de protection des Châteaux (CHÂT)

- Zones agricoles**
- Zone agricole (AGR)
- Autres zones**
- Aire forestière (FOR)

- Éléments superposés**
- Périmètres superposés**
- Périmètre de protection du site construit
 - Bande d'alignement (1:5'000 et 1:2'000)
 - Périmètre archéologique
 - Périmètre de protection des châteaux
 - Périmètre de protection de la nature (PN)

- Éléments protégés superposés**
- Bâtiment protégé, catégorie 1
 - Bâtiment protégé, catégorie 2
 - Bâtiment protégé, catégorie 3
 - Élément paysager protégé : haie
 - Chemin IVS protégé de catégorie 1
 - Chemin IVS protégé de catégorie 2
- Autres éléments superposés**
- Contrainte d'orientation des faltes (1:5'000 et 1:2'000)

- Secteurs superposés**
- PAD obligatoire
- Carte de synthèse des dangers (instabilités, crues) sur le Plateau fribourgeois, CDN 2018
- Secteur de danger élevé
 - Secteur de danger moyen
 - Secteur de danger faible
 - Secteur de danger indicatif
 - Secteur de danger résiduel

- Éléments indicatifs**
- Cours d'eau à ciel ouvert
 - Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)
 - Ligne à haute tension (60 kV, Groupe e)
 - Zone « S » de protection des eaux souterraines légalisées
 - Sites pollués
 - Gazoduc à haute pression avec périmètres de sécurité (OSITC 2 x 10 m) et de rapport de risque (OPAM, 2 x 180 m)
 - Bâtiment
 - Stand de tir : ligne de tir

Torry-le-Petit 1:2'000

